

# QUE FAIRE DE VOS DECHETS ?

Chaque habitante et habitant a son rôle à jouer en faveur de l'environnement. Trier ses déchets et les acheminer au bon endroit, c'est un geste citoyen et respectueux de notre commune.

## COLLECTES PORTE A PORTE

- » Ramassage des ordures ménagères : 1x par semaine
- » Ramassage des papiers/cartons : 1 jeudi sur 2
- » Ramassage des déchets organiques : 1x par semaine





Dès le 17 juin 2022  
nouvelle adresse :  
Route de Nyon 37

## LA DECHETERIE

### Gagnez du temps en vous préparant à l'avance !

Anticipez votre passage en triant vos déchets chez vous. Mettez votre badge bien en vue et évitez d'arriver 5 minutes avant la fermeture.



déchets compostables à la déchèterie : pas de restes de repas cuits, pas de fromages, pas de viande, pas de poisson !

### Horaires :

- » Lundi, mercredi et vendredi : de 14h30 à 19h00, fermé le matin
- » Mardi et jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- » Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- » Dimanche et jours fériés : fermé

La veille des jours fériés la déchèterie ferme 1 heure plus tôt.

### Heures de pointe à éviter :

Jours de semaine de 14h30 à 15h30 / Samedi 11h00 et 15h00

## LA DECHETERIE MOBILE

Service hebdomadaire pour la collecte des déchets recyclables.



### 2 lieux :

- » PLACE BLANCHE les mardis de 10h15 à 11h15
- » CITE OUEST les vendredis de 10h00 à 11h30

Cette prestation est assurée par la Fondation l'Espérance pour concilier les aspects sociaux, environnementaux et économiques du principe de développement durable.

## LES ECO-POINTS

7 éco-points sont à disposition (voir plan). Ils permettent essentiellement la collecte du verre et des huiles.



à Eikenøtt



# LE RAMASSAGE PORTE A PORTE

## ORDURES MENAGERES

1 fois par semaine :

» nord de la ville : les lundis

» sud de la ville : les mardis

ATTENTION : Seuls les sacs taxés (blancs) sont autorisés.



## DECHETS ORGANIQUES

La tournée de collecte des déchets organiques se déroule tous les mercredis sur l'ensemble du territoire communal.

Pour rappel, seuls les sacs compostables sont autorisés dans les conteneurs bruns à déchets organiques.

Les dépôts sur le trottoir ne sont pas autorisés pour des raisons d'hygiène.



déchets organiques en ramassage porte à porte  
déchets compostables plus coquilles de crustacés, restes de repas chauds ou crus, fromages, viandes et poissons.

UN SAC COMPOSTABLE EST IDENTIFIABLE GRÂCE À :

- ✓ UN QUADRILLAGE
- ✓ UNE CERTIFICATION

LES SACS PLASTIQUES DE MÊME QUE CERTAINS SACS BIODÉGRADABLES SONT INTERDITS DANS LE CONTENEUR BRUN !

## PAPIERS CARTONS

» 1 jeudi sur 2 alternativement dans le secteur nord et sud de la ville



La collecte se fait exclusivement par le biais de conteneurs de couleur grise munis du logo « papiers-cartons ». Pour des raisons d'hygiène, il n'est pas autorisé de déposer les papiers en ballots ou dans des sacs en papier sur le trottoir.

## SERVICE DE RAMASSAGE DES DECHETS RECYCLABLES A DOMICILE

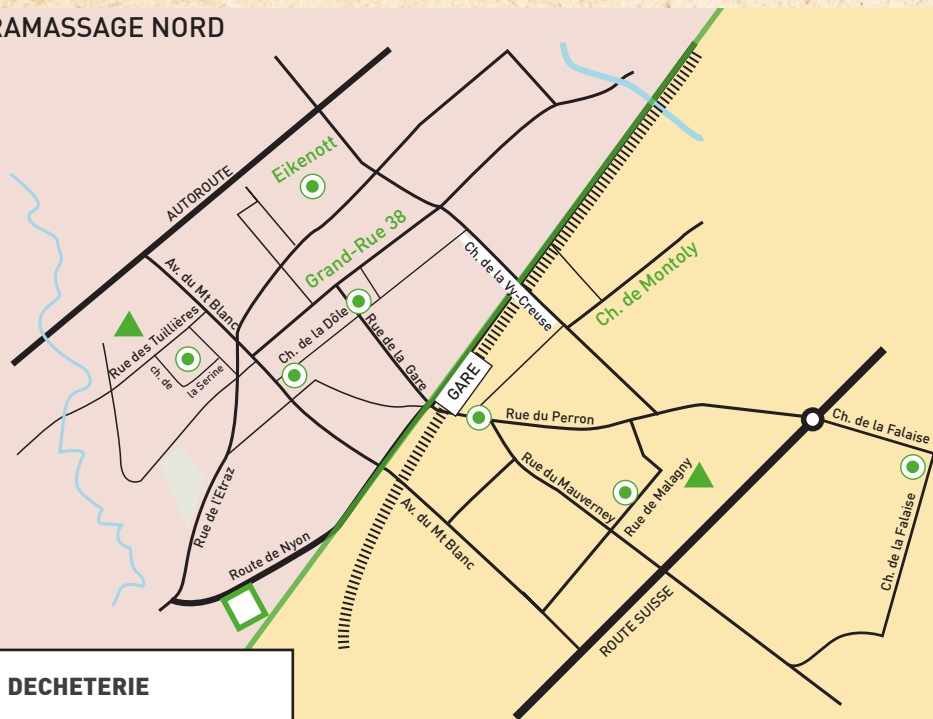
Service pour les personnes âgées, invalides et/ou à mobilité réduite ou encore momentanément dans l'incapacité de se déplacer.

Cette prestation est assurée par la Fondation l'Espérance et coûte CHF 5.- par passage, à payer cash directement au travailleur.

Ramassage les jeudis et vendredis matin entre 9h00 et 12h00.



## RAMASSAGE NORD



## RAMASSAGE SUD

 **DECHETERIE**

 **ECO POINTS :**

Verres, huiles ;  
Grand Champ - Ch. de la Dôle - Carrefour  
Perron-Mauverney - Rue de Malagny -  
Bâtiment de l'Administration communale

 **VERRES**

### INFORMATIONS IMPORTANTES

Les jeunes de 18 à 25 ans en formation, les bénéficiaires des prestations complémentaires familles, de l'AVS et de l'AI, du revenu d'insertion ou des prestations complémentaires cantonales de la rente-pont et les personnes souffrant d'incontinence ou d'un autre handicap spécifique sont exemptés de la taxe forfaitaire déchets. Elles doivent cependant en faire la demande.

Lors d'une naissance, si le représentant légal est domicilié à Gland, il pourra retirer gratuitement 80 sacs de 35 litres ou 160 sacs de 17 litres à l'inscription du nouveau-né auprès du contrôle des habitants (022 354 04 50, [contrôle.des.habitants@gland.ch](mailto:contrôle.des.habitants@gland.ch)).

**POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :** [www.gland.ch/dechets](http://www.gland.ch/dechets)

VILLE DE  
**Gland**

SERVICE DES INFRASTRUCTURES  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Chemin du Montoly 1 - CP - CH-1196 Gland  
Tél : 022 354 04 30 - [www.gland.ch](http://www.gland.ch)







